

Procès-verbal de la séance du 17-12-2015

régulariser sa situation selon les modalités et délais prescrits à l'article 30 du Règlement. Elle doit notamment aménager une station d'épuration reliée à son réseau d'égout au plus tard le 31 décembre 2020 et transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un plan d'action et un calendrier de mise en œuvre au plus tard le 31 décembre 2015."

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin transmet par la présente le calendrier de mise œuvre ainsi :

2016	Études préliminaires
2017	Appel d'offre pour une firme de consultants Cueillette de données et avant-projet
2018	Plans et devis Réalisation des travaux

Adoptée à l'unanimité

Rés. : 2015-166

d. Exploitation d'une nouvelle sablière sur le territoire

ATTENDU QUE : La M.R.C. de Manicouagan a reçu une demande du Ministère des Transport pour l'implantation d'une sablière au nord de la route 138, dans la Zone F

ATTENDU QUE : Afin de permettre l'exploitation de cette sablière notre règlement de zonage doit être modifié pour identifier le secteur dans la classe industrie extractive

ATTENDU QUE : Cette nouvelle sablière sera à proximité de celle présentement exploitée

ATTENDU QUE : Une plainte est présentement en traitement concernant l'exploitation de la sablière actuelle

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que :

La Municipalité soit et est défavorable à l'exploitation d'une nouvelle sablière sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité

11. PERIODE DE QUESTIONS

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le maire, leur donne les réponses appropriées

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés : 2015-167

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19h27.



Michel Lévesque, Maire



Diane Cyr, Directrice-Générale/Sec.-Très.